



Abomey-Calavi, le... 25/06/2025

Cabinet du Directeur

N° 268-2025/UAC/INMAAC/D/DA/SGE/SC/SSco/SA.

**COMMUNIQUE PORTANT APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSCRIPTION EN
PREMIERE ANNEE DE MASTER A L'INMAAC-UAC POUR LE COMPTE DE L'ANNEE
ACADEMIQUE 2025-2026**

Le Directeur de l'Institut National des Métiers d'Arts, d'Archéologie et de la Culture de l'Université d'Abomey-Calavi (INMAAC-UAC) du Bénin communique :

- 1- La procédure d'admission en première année de Master pour l'année académique 2025-2025 est ouverte.
- 2- Le dépôt des dossiers démarre le **jeudi 26 juin 2025 à 9 heures** et se poursuivra jusqu'au **lundi 01 septembre 2025 à 16 heures**.
- 3- L'accès en première année de Master à l'INMAAC est ouvert aux titulaires d'une Licence professionnelle, d'une Maîtrise ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.
- 4- Conformément aux instructions du Recteur contenues dans la correspondance n°571-19/UAC/SG/VR-AA/Sco-MD du 6 Mars 2019, l'admission en Master est prononcée après étude des dossiers.
- 5- Le dossier de demande d'inscription comporte impérativement les pièces ci-après :
 - une lettre de motivation adressée au Directeur de l'INMAAC et précisant par ordre de priorité décroissante trois spécialités choisies par le candidat ;
 - un curriculum vitae ;
 - une copie certifiée du diplôme requis ;
 - une copie certifiée des relevés de notes du cycle de Licence ou de Maîtrise ;
 - une copie certifiée conforme de l'attestation du Baccalauréat ;
 - une copie certifiée conforme de l'attestation d'authenticité des diplômes obtenus à l'étranger (Bac et/ou Licence, Maîtrise, etc...) ;
 - une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
 - une copie certifiée de la preuve de compétence en anglais ;
 - une attestation de travail pour les salariés ;
 - l'autorisation d'inscription de l'employeur ;

➤ la quittance d'une somme de quinze mille (15000) francs CFA représentant les frais d'étude de dossiers par l'INMAAC à verser sur le numéro de compte Trésor INMAAC 000001044714;

➤ la quittance d'une somme de deux mille (2000) francs CFA représentant les frais d'étude de dossiers par la Commission Universitaire d'Orientation (CUO) à verser sur le compte n°506100001476 de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à UBA, intitulé UAC-RECETTES DIVERSES.

6- Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2025-2026 sous le régime des cours du jour sont :

- Management de la Culture et du Tourisme ;
- Administration et Coopération Culturelle ;
- Gestion du Patrimoine ;
- Archéologie ;
- Histoire de l'Art et Muséologie.

7- L'INMAAC se réserve le droit de ne pas ouvrir l'une ou plusieurs des spécialités annoncées pour chaque régime d'étude, pour défaut d'effectif requis.

8- Le conseil pédagogique siégeant en Conseil Universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA) étudie les dossiers et les transmet, revêtus de son avis motivé, à la Commission Universitaire d'Orientation (CUO) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

9- Les candidats sont tenus de respecter les instructions du Recteur faisant obligation aux structures de formation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) de faire observer un délai d'attente d'un an entre la date d'obtention de la Licence professionnelle et celle de l'entrée en Master.

10- Le profil d'entrée requis en fonction des différentes spécialités se présente comme suit :

Tableau n°1 : Profil d'entrée

SPECIALITE	PROFIL D'ENTREE
Management de la Culture et du Tourisme	- Licence professionnelle ou Maîtrise, toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
Archéologie	
Gestion du Patrimoine	
Administration et Coopération Culturelle	
Histoire de l'Art et Muséologie	

11- La liste des candidats dont les dossiers sont retenus par la Commission Universitaire d'Orientation (CUO) sera publiée par voie d'affiche.

12- Les droits d'inscription ainsi que les frais d'encadrement se présentent comme suit :

Tableau n°2 : Droits d'inscription et de formation

Nature des frais	Catégorie		
	Boursiers d'excellence	Nationaux et ressortissants de l'UEMOA	Ressortissants hors UEMOA
Frais d'inscription/an	51.200	51.200	51.200
Frais de formation/an	00	400.000	400.000
TOTAL	51.200	451.200	451.200

13- Aucun candidat ne peut être autorisé à s'inscrire en Master et y suivre les cours, s'il n'obtient préalablement l'avis favorable de la CUO. Aucune dérogation n'est possible sous réserve de régularisation. Les candidats ne remplissant pas cette condition ne peuvent pas opposer à l'INMAAC leur inscription sur un plan de formation ou leur participation irrégulière aux activités académiques.

14- Aucune demande de changement de régime d'étude ou de changement de spécialité ne sera acceptée après affichage des listes des candidats retenus.

15- Le calendrier prévisionnel global de la procédure d'admission s'établit comme suit :

N°	ACTIVITES	DELAIS	OBSERVATIONS
1	Appel à candidatures	jeudi 26 juin 2025 au 01 septembre 2025	
2	Travaux de la commission d'étude des dossiers CUCA	Jeudi 04 septembre 2025	
3	Session de la CUO	2 ^{ème} quinzaine septembre 2025 (selon la programmation du SEOU)	
5	Affichage de la liste des candidats retenus	Vendredi 19 septembre 2025	
6	Rentrée	Lundi 06 octobre 2025	

16- Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le tableau d'affichage, sur le site web : <https://inmaac.uac.bj> ou par Email: inmaacuac2016gmail.com

17- Aucun dossier ne sera reçu hors délai.



Professeur Romuald TCHIBOZO